

**COMMISSION APPLICATION DES REGLEMENTS  
Du 8 Décembre 2022**

Membres présents : Mrs THILLOU Raymond, SZELAG Michel, ANDRE  
Jean-Paul, BONY Christophe, Mme DELATOUR Christine  
Membres excusés : Mrs LESCUREUX Nicolas, CHARTIER Dominique

**Affaire : *St Valèrien / Courtenay* du 11 Novembre 2022**

Match de championnat carton rouge et arrêt du match à la 78 -ème minutes

Carton rouge du joueur FABRE Julien de Us St Valèrien

Absence excusée de l'arbitre BAILLY Bruno

Lecture du rapport et audition de l'arbitre superviseur GILBERT Thierry

Audition du dirigeant EL HAMRAOUI Billel de Us St Valèrien

Audition du joueur FABRE Julien de Us St Valèrien

Audition du secrétaire du club RAISSI Abdeslam de Us St Valèrien

Audition du dirigeant SYSLO Christophe de Courtenay

Absence excusée du joueur VILAINE Damien de Courtenay

**Décision de la commission :**

Le joueur FABRE Julien de Us St Valèrien pourra reprendre la compétition dès le 11 décembre 2022.

Le joueur VILAINE Damien de Courtenay peut reprendre la compétition le 11 décembre 2022.

La commission faisant évocation au sujet de Mr VILAINE Damien lui infligeant un carton rouge, pour les 3 matchs de suspensions et 1 (un) point de moins au championnat.

Concernant le match la commission a décidé que le match était arrivé à son terme et valide le résultat acquit sur le terrain :

Us St Valèrien 4 et Courtenay 2

**Conclusion :** En cas de report de match la décision suit le match. Cette décision ne peut pas faire l'objet d'un appel car les joueurs convoqués n'étaient pas présents à la première commission du 17 novembre 2022.

La secrétaire de la Commission D'Application des Règlements  
Mme Delatour Christine.

**COMMISSION APPLICATION DES REGLEMENTS**

**Du 8 Décembre 2022**

Membres présents : Mrs THILLOU Raymond, SZELAG Michel, ANDRE Jean-Paul,  
BONY Christophe, Mme DELATOUR Christine.

Membres excusés : Mrs LESCUREUX Nicolas, CHARTIER Dominique.

**Affaire : Laroche 1/ La Celle St Cyr 2 du dimanche 13 Novembre 2022**

Match de coupe

Carton rouge du joueur SPENETTE Gregory

Audition de l'arbitre GILBERT Thierry

Absence excusée du dirigeant CREPIN Peter de la Celle St Cyr 2

Absence excusée du joueur SPENETTE Gregory de la Celle St Cyr 2

**Décision de la commission :**

Propos injurieux envers l'arbitre et envers l'institution UFOLEP.

Il est rappelé à Mr SPENETTE Gregory qu'un Président a des devoirs envers son club et l'institution UFOLEP pour tous ces propos la commission lui inflige 10 matchs de suspensions.

Les matchs :

Le 20 novembre 2022 : Malay Le Grand / La Celle St Cyr 2  
La Celle St Cyr 1 / Beines

Le 27 novembre 2022 : Gatinais en B / La Celle St Cyr 2  
La Celle St Cyr 1 / ASOF Aubeois

Le 18 décembre 2022 : La Celle St Cyr 2 / Gron Véron  
Fmc Fc St Martin 2 / La Celle St Cyr1

Le 8 janvier 2023 : Ormoy /La Celle St Cyr 2  
La Celle St Cyr 1 / Gatinais en B

Le 22 janvier 2023 : La Celle St Cyr 2 / Chemilly 2

Chemilly 1 / La Celle St Cyr 1

Le 29 janvier 2023 : Senan Fc / La Celle St Cyr 2  
La Celle St Cyr 1 : exempt

Le 5 février 2023 : Rosoy 2 / La Celle St Cyr 2  
La Celle St Cyr 1 : exempt

Le 12 février 2023 : Fmc Fc St Martin 2 / La Celle St Cyr 2  
Gatinais en B / La Celle St Cyr 1

Le 19 février 2023 : La Celle St Cyr 2 / Ormoy  
Rosoy 2 / La Celle St Cyr 1

Le 26 février 2023 : Villeblevin / La Celle St Cyr 2  
La Celle St Cyr 1 / Malay le Grand

**Conclusion :**

En cas de report de match la décision suit le match. Cette décision ne peut pas faire l'objet d'un appel car le joueur convoqué n'était pas présent à la première commission du 17 novembre 2022.

La secrétaire de la Commission D'Application des Règlements  
Mme Delatour Christine